EXCLUSIF L'IMPÔT SUR LE REVENU BAISSE, DÉCOUVREZ LE NOUVEAU BARÈME

Ce que sera votre nouveau salaire en 2010

Deux années de baisses successives de l'IR. Le gouvernement semble décidé à tenir sa promesse.

Le nouveau barème de l'IR prévu par le projet de Loi de finances 2010 donnera lieu à des augmentations de salaires nets mensuels allant de 3 à 6%, selon la tranche de revenus. Ce sont les revenus intermédiaires compris entre 7 000 et 15 000 DH qui profiteront le plus de la hausse, en part relative. Toutes les tranches ont été revues, aussi bien en matière de taux qu'en épaisseur. Attention, si la baisse de l'IR est certaine, il faudra attendre la publication du texte définitif pour en confirmer l'ampleur. p. 10

Salaire net actuel (DH)	Montant IR 2009 (DH)	Montant IR 2010 (DH)	Nouveau salaire net (DH)	Gain
5 000	302,67	159,45	5 143,22	143,22
7 000	1 087,35	715,45	7 371,90	371,90
10 000	2 608,17	2 003,80	10 605,42	605,42
15 000	5 867,02	4 946,72	15 920,82	920,82
20 000	9 201,17	8 113,78	21 089,14	1 089,14
25 000	12 534,31	11 280,26	26 255,51	1 255,51
30 000	15 866,85	14 446,19	31 420,96	1 420,96

Calcul tenant compte des paramètres suivants : CIMR part salariale de 6%, Amo 2%, abattement pour frais professionnels de 20% plafonné à 30 000 DH par an. Salaire ne comprenant pas d'indemnités non imposables. Compte non tenu des déductions pour enfant à charge.

Source : Informations DR